

Bordeaux, le 14 octobre 2014

Référence courrier : CODEP-BDX-2014-045394

Référence affaire : INSSN-BDX-2014-0241

Monsieur le directeur du CNPE de Golfech

**BP 24
82401 VALENCE D'AGEN CEDEX**

Objet : Inspection n° INSSN-BDX-2014-0241 du 30 septembre 2014 – Service d'inspection reconnu

Monsieur le directeur,

Je vous prie de trouver, ci-joint, le compte-rendu de la visite de surveillance du 30 septembre 2014 du service d'inspection reconnu (SIR) de votre établissement, conformément aux dispositions de la circulaire DM-T/P n° 32 510.

La visite de surveillance du 30 septembre 2014 a permis d'examiner certaines activités du Service d'Inspection Reconnu (SIR) de votre établissement.

Au vu de cette inspection, l'organisation mise en œuvre par le SIR de Golfech paraît satisfaisante. Les différents thèmes examinés sont suivis avec rigueur.

Je vous précise qu'en application des dispositions relatives aux taux de redevances (DM-T/P 31 165 et arrêté du 5 décembre 2001), cette visite fera l'objet d'un état de redevances.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'adjoint au chef de la division de Bordeaux,

SIGNÉ PAR

Bertrand FREMAUX